



ELECTIONS NWT  
2021-22 ANNUAL REPORT

Stephen Dunbar  
Chief Electoral Officer

# Elections NWT Annual Report 2021-22

## Introduction

2021-22 was an eventful year for Elections NWT. There were two unscheduled by-elections, only the third and fourth by-elections since 1999. COVID-19 presented additional challenges in the planning and delivery of these by-elections. A new Chief Electoral Officer (CEO) was appointed in November 2021, and the Office of the Chief Electoral Officer (OCEO) began staffing the positions required to administer the 2023 general territorial election.

## Staffing Changes

### OCEO staff

Nicole Latour's appointment as CEO ended on 30 September 2021, after seven years. Ranald Mathison was appointed Acting CEO to wrap up the administrative matters from the Monfwi by-election and to oversee the OCEO operations until a new CEO was appointed. Stephen Dunbar was appointed Chief Electoral Officer by the Legislative Assembly effective 25 November 2021.

Charlotte Digness was appointed Deputy Chief Electoral Officer effective 13 December 2021. Ms. Digness brings a strong background in strategic communications and event delivery from her time supporting the Executive Councils of the 15<sup>th</sup> to the 19<sup>th</sup> Legislative Assemblies.

Meggin Creed started as the Office Manager of Elections NWT on 4 January 2022. Ms. Creed joined Elections NWT on a transfer assignment from the Department of Justice Integrated Case Management unit, where she provided frontline support to individuals navigating government programs and services.

### Appointments of Returning Officers

While the *Elections and Plebiscites Act* now allows for lifetime appointments of Returning Officers, there were several ROs who had been appointed prior to that amendment, and as a result, their appointments had expired. The CEO reached out to these ROs on whether they would be interested in being reappointed, all of whom agreed to continue their service. A retirement by the Returning Officer of Tu Nedhé-Wiilideh resulted in a temporary appointment for the by-election, and the permanent appointment of Ms. Lorraine Villeneuve at the end of March 2021.

A Returning Officer is responsible for the administration of the election in their electoral district and fulfill an essential role in our democratic process. Efficient, timely and accurate elections would not be possible without the dedication and service of the Returning Officers and their teams.

<b>Electoral District</b>	<b>Returning Officer</b>
Deh Cho	Loretta Landry
Frame Lake	Mona Durkee
Great Slave	Carol Nychka
Hay River North	Marny Twigge
Hay River South	Heather Coakwell
Inuvik Boot Lake	Chris Garven
Inuvik Twin Lakes	Mitchell MacQuarrie
Kam Lake	Yvette Schreder
Mackenzie Delta	Grace Martin
Monfwi	Harriet Koyina
Nahendeh	Vanessa Waugh
Nunakput	Donna Wolki
Range Lake	Lynda Comerford
Sahtu	Michel Erb
Thebacha	Lynda B. Martin
Tu Nedhé - Wiilideh	Lorraine Villeneuve
Yellowknife Centre	Tamlin Gilbert
Yellowknife North	Amanda Mallon
Yellowknife South	Melanie Gentles

## 2021 Monfwi By-Election

On 4 June 2021, Monfwi MLA Jackson Lafferty resigned his seat. The Commissioner signed a Writ of Election Order on 9 June 2021, ordering the Chief Electoral Officer to issue a Writ of Election for the Electoral District of Monfwi. The Writ was issued on 28 June 2021, with Polling Day set for Tuesday, 27 July 2021. By the close of nominations, 4 candidates had submitted papers.



This was the first contested election in Monfwi since 2011, as MLA Lafferty had been acclaimed in the 2015 and 2019 general elections. Returning Officer Harriet Koyina and her team delivered exemplary service in the delivery of the by-election.

### Electors

There were 14 Monfwi electors added to the Register of Territorial Electors during the by-election. 131 names were removed from the Monfwi official list of electors, including 48 electors who had passed away since the last electoral event. Due to this being the first electoral event in almost ten years, there were several names on the list that no longer resided in the electoral district, which resulted in 83 names being removed from the list. There were 1771 registered electors on polling day.

### Voting

Overall, 935 electors cast ballots, with 84 or 9% choosing a special voting opportunity to do so, and 851 voting on Polling Day. Throughout the by-election, there were no incidences of COVID-19 infection in the electoral district, which allowed for in-person polling. Personal protective equipment was provided to election workers as a precaution.

### Results

Ms. Jane Weyallon Armstrong was elected with 503 votes, or 53.8%. No judicial recount was required. The Official Results Report was tabled in the Legislative Assembly on 30 November 2021.

### Budget

The total cost of the by-election was \$46,807.14. This included \$33,038.14 in salaries and \$13,769.00 in purchases. A printing delay resulted in the costs of the voter identity cards being absorbed by the printer.

### Candidate Financial Reports

Section 256(1) of the *Elections and Plebiscites Act* requires a candidate's official agent to submit a complete and accurate financial report within 60 days of polling day. For the Monfwi by-election, this fell on Saturday, 25 September 2021. Two candidates did not file their report by the deadline, nor did they seek an extension under section 257(1). The Acting Chief Electoral Officer sent a demand letter to both candidates, who in addition to forfeiting their \$200 deposit, were required to pay an additional fine of \$500, and \$50 a day for each day that they were late, to a maximum of \$1,000. Mr. Gon filed his statement 19 days after the deadline, resulting in total penalties of \$1,450. Mr. Wah-Shee has not complied with the Act, and may be subject to further penalties under section 333.



## Monfwi By-Election – Expenses Breakdown

Election Purchases				OVERALL EXPENSES	
Type of Expense	Office of the CEO	Monfwi	Grand Total	<b>\$46,807.14</b>	
Transportation	\$ 165.69	\$ 376.38	\$ 542.07	<b>PERCENT OF OVERALL EXPENSES</b>	
Conference & Meeting Services	\$ 38.40	\$ -	\$ 38.40	<i>By Category</i>	
Delivery & Courier Charges	\$ -	\$ 66.66	\$ 66.66	Election Purchases	29.42%
Office Accommodation Leases	\$ 280.00	\$ 4,320.00	\$ 4,600.00	Election Officer Payment	70.58%
Office Supplies	\$ 1,735.69	\$ -	\$ 1,735.69	<i>By District</i>	
Postal Services	\$ -	\$ 1,391.45	\$ 1,391.45	OCEO	16.04%
Publications & Printing	\$ 3,287.00	\$ -	\$ 3,287.00	Monfwi	82.34%
Telecommunications	\$ -	\$ 107.73	\$ 107.73	<b>PERCENT OF ELECTION PURCHASES</b>	
Voters List Support	\$ 2,000.00	\$ -	\$ 2,000.00	<i>By Type of Expense</i>	
<b>Grand Total</b>	<b>\$ 7,506.78</b>	<b>\$ 6,262.22</b>	<b>\$ 13,769.00</b>	Transportation	3.94%
				Conference & Meeting Services	0.28%
				Delivery & Courier Charges	0.48%
				Office Accommodation Leases	33.41%
				Office Supplies	12.61%
				Postal Services	10.11%
				Publications & Printing	23.87%
				Telecommunications	0.78%
				Voters List Support	14.53%
				<b>PERCENT OF ELECTION OFFICERS</b>	
				<i>By Position</i>	
				Office of the Chief Electoral Office	2.31%
				Monfwi	97.69%
Election Officer Pay					
Election Officer Position	Office of the CEO	Monfwi	Grand Total		
	\$ 761.70	\$ 32,276.44	\$ 33,038.14		
<b>Grand Total</b>	<b>\$ 761.70</b>	<b>\$ 32,276.44</b>	<b>\$ 33,038.14</b>		
Total By-Election Costs					
	Office of the CEO	Monfwi	Grand Total		
Election Purchases	\$ 7,506.78	\$ 6,262.22	\$ 13,769.00		
Election Officer Pay	\$ 761.70	\$ 32,276.44	\$ 33,038.14		
<b>Grand Total</b>	<b>\$ 8,268.48</b>	<b>\$ 38,538.66</b>	<b>\$ 46,807.14</b>		

## Monfwi Candidate Financial Report Summaries

	2021 Monfwi By-Election			
	Kelvin Kotchilea	John Gon	James Wah-Shee*	Jane Weyallon Armstrong
Self-Funded	\$ 609.54	\$ 980.99	* Has not filed the Candidate Financial Report	\$ 3,095.46
Corporations	\$ 1,500.00	\$ 3,663.92		\$ 2,750.00
Individuals	\$ 500.00			\$ 3,100.00
Anonymous				
Non-Monetary	\$ 1,720.00			\$ 1,751.48
<b>Total Contributions</b>	<b>\$ 4,329.54</b>	<b>\$ 4,644.91</b>		<b>\$ 10,696.94</b>
Advertising Expense	\$ 464.61	\$ 1,076.25		\$ 1,008.00
Travel Expense	\$ 2,297.90	\$ 1,428.81		\$ 4,563.96
Other Expense	\$ 1,567.03	\$ 2,001.91		\$ 5,124.98
<b>Total Expenses</b>	<b>\$ 4,329.54</b>	<b>\$ 4,506.97</b>		<b>\$ 10,696.94</b>
Surplus	\$ -	\$ 137.94	\$ -	

## 2022 Tu Nedhé-Wiilideh By-Election

On 23 November 2021, the Tu Nedhé-Wiilideh seat in the Legislative Assembly was declared vacant. The Commissioner signed a Writ of Election Order on 7 December 2021, ordering the Chief Electoral Officer to issue a Writ of Election for the Electoral District of Tu Nedhé-Wiilideh. The Writ was issued on 10 January 2022, with Polling Day set for Tuesday, 8 February 2022. By the close of nominations, 6 candidates had submitted papers.



### Staffing

The Returning Officer for Tu Nedhé-Wiilideh resigned on 3 December 2021 for personal reasons. The Assistant Returning Officer from the 2019 general election was unavailable to assume the position. The CEO approached a couple Returning Officers from other districts to see if they would be willing to temporarily serve as the Tu-Nedhé-Wiilideh Returning Officer for the duration of the by-election. Amanda Mallon, the Returning Officer for Yellowknife North, agreed, and hired the Returning Officer for Great Slave, Carol Nychka, as her Assistant Returning Officer. The Returning Office was then located in the Det'on Cho Building in Ndilo.

Additional Assistant Returning Officers are hired in communities where there is no resident Returning Officer. Jeanette Lockhart in Łutselk'e and Lorraine Villeneuve in Fort Resolution, both of whom were experienced election officials. The Returning Officer duly authorized them to receive nomination packages in those communities, to post the proclamation of poll, and to answer any questions from the public.

High school students and seniors from the Yellowknife Dene First Nation were hired to assist in the count.

### COVID-19

The effects of the COVID-19 outbreak in August 2021 played a substantial role in Elections NWT planning for the by-election. Elections NWT had received complaints during the 2021 federal election from electors who had been unable to cast their ballots due to isolation requirements. Attempts to secure polling locations were complicated by requirements from communities for a letter of non-objection from the Chief Public Health Officer. Requests to discuss the by-election with the Office of the Chief Public Health Officer were not returned. Election workers expressed concern about the potential of an outbreak and uncertainty over whether they would be willing to work in the event of an outbreak.

Working with the Returning Officer, Elections NWT developed a COVID-19 contingency plan, including identifying what sections of the Act would need to be modified in the event of an outbreak. The goal was to have any changes to normal practice be clearly explained well in advance. With the detection of the more easily transmissible Omicron variant, on 21 December 2021, the Chief Electoral Officer announced that the by-election would be conducted solely through absentee (mail-in) ballots.

Elections NWT wanted to ensure that there would not be a major shift mid-election, as happened in the Newfoundland and Labrador provincial election; and that all electors would have the opportunity to be able to cast their ballot, even if they were subject to a containment or isolation order from the CPHO. Ballot drop boxes were placed in the Łutselk'e Co-op store and the Fort Resolution Northern store, as

well as in the lobby of the Det'on Cho building and the Elections NWT main office. Elections staff collected ballot packages from the drop boxes as well as from individual houses to ensure that everyone who wanted to cast a ballot could do so. This included backing a truck up to a house where the residents were in isolation so that they could deliver their ballot packages in a physically distanced and safe manner, while not violating the public health orders keeping them inside their house.

### Directives

The Chief Electoral Officer issued two directives for the by-election. Directive 22-01 laid out the procedures to be used for the mail-in ballots; namely that all registered electors on the voters list will be mailed a ballot package, and the deadlines to return the ballot package to election officials or Elections NWT. Directive 22-02 was issued to allow for minor errors on the Absentee Ballot Certificate to be accepted, and that if the event a certificate had not been signed, election officers were directed to make every effort to have the elector sign it. The directive also extended the amount of time available to apply for an absentee ballot, and those late applications would be couriered to the election officer for delivery instead of relying upon the postal services.

### Electors

There were 26 Tu Nedhé-Wiilideh electors added to the Register of Territorial Electors during the by-election. 51 names were removed from the Tu Nedhé-Wiilideh official list of electors, including 10 electors who had passed away since the last electoral event. There were 41 packages that were undeliverable by Canada Post and were returned to Elections NWT during the electoral period, which resulted in those names being removed from the list. There were 884 registered electors on polling day.

### Complaint

The Office of the Chief Electoral Officer received one written complaint regarding the actions of an election officer. Upon review of the evidence provided, the complaint was dismissed as speculative, as the actions of the officer were consistent with the duties expected of an election officer. The complainant was advised in writing that the complaint was dismissed.

### Results

No ballot packages were accepted after 8pm on 8 February 2022. The AAROs flew to Yellowknife on the morning of 9 February, bringing with them the ballot packages received before 8pm the previous day. To ensure transparency, all ballot packages were certified by election officials, and candidates were encouraged to attend or have polling agents attend on their behalf. For those who could not attend, the event was live-streamed. The ballot boxes were sealed in full view of attendees, after confirming that there were no ballots inside. Each ballot package was reviewed to ensure that the name of the elector appeared on the voters list, and that no voter had submitted more than one package. The elector had to sign the certification envelope, and the lack of a signature, or a signature of a person other than the elector, were grounds to reject the ballot. In the event of a rejection, the ballot package was set aside and not opened. Ten certificates were not signed, resulting in those ballots not being counted. A further six certificates were rejected for other reasons, including the name on the certificate being struck out and replaced with a different name, or there was no ballot inside the ballot certificate envelope. If the certificate was validated, it was opened and the ballot, inside a secrecy envelope, was then deposited in

the ballot box. Only once all certificate envelopes for that poll had been verified was the ballot box opened, and the count began.

Mr. Richard Edjericon was elected with 186 votes, or 40.8%. No judicial recount was required. The Official Results Report was tabled in the Legislative Assembly on 2 March 2022.

Three ballot packages were received by mail after 8 February 2022 and were not counted.

### Budget

The total cost of the by-election was \$54,330.32. This included \$26,578.60 in salaries and \$27,451.72 in purchases. Two factors drove purchased services higher. The first was the retention of legal counsel to ensure that any adaptations of the Act were based in law. Legal counsel also advised on the response to the written complaint. The second cost driver was a new fee structure with DataFix, the company that hosts the Register of Territorial Electors (Voters List). The contract with DataFix expired on 31 December 2021, and the new contract moved from a set cost paid up front for most support services, to an annual fee for each of the various services provided. Staffing costs for Additional Assistant Returning Officers was also up, to reflect the additional work done by the AAROs in Łutselk'e and Fort Resolution throughout the election period.

### Candidate Financial Reports

Section 256(1) of the *Elections and Plebiscites Act* requires a candidate's official agent to submit a complete and accurate financial report within 60 days of polling day. For the Tu Nedhé-Wiilideh by-election, this fell on Saturday, 9 April 2022. Elections NWT staff issued reminders to all candidates and official agents proactively, encouraging them to contact the office should there be any questions in filling out the reports. Three candidate financial reports were received and accepted before the deadline. Three candidates sought and received extensions, and filed their financial reports within the extended period. All candidates complied with the Act, and no penalties were assessed.



## 2023 Territorial General Election Preparations

Once the Tu Nedhé-Wiilideh by-election was concluded, Elections NWT began planning for the 2023 territorial general election. There are four key areas where work was started in 2021-22.



### Official languages and plain language materials

One of the key lessons learned during the by-election was that Elections NWT needed to do more to ensure that materials are available in Indigenous languages. The Chief Electoral Officer has met several times with the Languages Commissioner, seeking her advice on how best to proceed. In March 2022, an inventory of all election materials was done, and is under review for translation. It is a key goal of the Office of the Chief Electoral Officer to have all information posters translated into Indigenous languages, as well as the guide for voters.

Elections NWT is also reviewing all materials to ensure that they are in plain language. To this end, a contract was signed with the NWT Literacy Council to review materials and provide advice and plain language editing on forms, instructions and information aimed at the public.

### Accessibility

On 11 August 2020, the Northwest Territories Human Rights Adjudication Panel found in favour of a complainant who had difficulty accessing their polling station during the 2015 territorial election. The Adjudicator found that Elections NWT had discriminated against the complainant, as polling places are considered facilities that “are customarily available to the public”. The Adjudicator wrote: “there is a legal duty of the state to ensure that all barriers, whenever possible, are removed so citizens may vote. This includes physical barriers that impede access to a polling station.” The accommodations offered by Elections NWT to the complainant were not to the point of undue hardship. The Adjudicator ordered that Elections NWT must use polling stations that are accessible for persons with physical disabilities or that can be adapted to become accessible.

Elections NWT has a checklist that is used when looking at possible polling stations. There are seven criteria that must be met:

- Adequate parking spaces reserved for disabled persons near the main entrance;
- A ramp to the entrance;
- Ramps and walkways are in good condition and clear of snow or other obstacles
- Enough room around doorways for someone in a wheelchair or using a cane/crutches/other assistance;
- Doors that open easily or have power buttons for automatic opening;
- A space for posting of clear signage;
- Wheelchair accessible washrooms and drinking fountains with appropriate fixtures.

In the event that not all criteria can be met, Elections NWT works with the Returning Officer for the electoral district to identify solutions to ensure accessibility.

In 2022-23, the Chief Electoral Officer will be reaching out to organizations to discuss how best Elections NWT can reduce or eliminate barriers so that all citizens can exercise their right to vote.

### Renewal of Datafix contract

The Register of Territorial Electors (ROTE) is the permanent record of territorial electors that is maintained by Elections NWT. The official voters list for an electoral event is drawn from ROTE. In 2016, Elections NWT signed a 5-year contract with DataFix, an Ontario company that specializes in election management systems. Their proprietary internet-based system has specific capabilities that includes providing election officers with an online view of electoral information, including the ability to make additions, revisions and corrections to the ROTE; a candidate access portal, where forms and voting information can be found; absentee ballot support, including label printing; and technical support.

Given the specialized nature of the services, most election management bodies in Canada now use DataFix as an election partner. In March 2022, the Chief Electoral Officer began the process to renew the contract with DataFix for an 8-year term as the longer term allowed for a better overall price. This contract was still in legal review at the end of the fiscal year.

### Review of staffing roles

Upon the appointment of the new Chief Electoral Officer, the Office of the Chief Electoral Officer had no employees. The two permanent positions had been vacant since March 2020. While the two positions have been filled through the use of transfer assignments with the Government of the Northwest Territories, the transfers used the pre-existing job descriptions.

As part of the preparations for the 2023 general election, the Chief Electoral Officer began a thorough review of the job descriptions and organizational chart of Elections NWT. Each job description is being reviewed and potentially re-written to better reflect the operational needs of Elections NWT. This work will continue through 2022-23.

## **Other Work**

Since December 2021, there are three other areas on which the Office of the Chief Electoral Officer has been focusing.

### Move to active management of the voters list

It had been the practice of Elections NWT to do periodic revisions of the Register of Territorial Electors, typically in the months leading up to an election event. Outside of that timeframe, an elector was not able to go on the Elections NWT website to confirm if they were on the Register, to update their information, or to register as a new elector. In the event of an unscheduled election event, this meant the Register could be quite out of date, particularly with deceased electors and new electors.

Since the conclusion of the Tu Nedhé-Wiilideh by-election in February 2022, the Voter Registration page on the Elections NWT website has remained open, with a link from the homepage. The Register is now

updated monthly with information from Vital Statistics, and Elections NWT will be looking at additional information sources in 2022-23 to ensure the Register is as up to date as possible.

### Auxiliary Report

In March 2021, the Legislative Assembly directed the Chief Electoral Officer to provide research and recommendations on electoral matters identified by the Standing Committee on Rules and Procedures, arising from the Committee's review on the Chief Electoral Officer's Report on the Administration of the 2019 Territorial General Election. The House further directed that the Chief Electoral Officer respond within six months.

No report had been submitted to the Legislative Assembly by the September 2021 deadline. The Chief Electoral Officer undertook the research upon taking office, and submitted the Auxiliary Report to the Speaker on 25 March 2022. The Auxiliary Report included additional research in the areas requested by the Legislative Assembly:

- investigate how other provinces or territories allow residents to cast votes from any polling station;
  - The Chief Electoral Officer proposed running a trial during the 2023 general election to allow for a vote anywhere model during advance voting in the office of the Returning Officers.
- undertake a review of best practices on election reporting and return to the Legislative Assembly with the findings of that review and any potential amendments to the *Elections and Plebiscites Act*;
  - The Chief Electoral Officer recommended against adding too many reporting requirements into legislation, but did commit Elections NWT to the principles of open data and that future election results reports will contain as much information without compromising the secrecy of the vote.

and

- undertake a review of the requirements to publicly disclose a Candidate's residential address and return to the Legislative Assembly with the findings of that review and any potential amendments to the *Elections and Plebiscites Act*.
  - The Chief Electoral Officer recommended that the requirement to publish a candidate's or official agent's residential address be removed from legislation. Elections NWT will no longer publish residential addresses as part of the summaries of Candidate Financial Reports.

The Chief Electoral Officer included one additional recommendation in the Auxiliary Report. The Register of Territorial Electors does not have many young electors registered. To help address this, Elections NWT would like to create a Register of Future Electors, to allow 16- and 17-year-olds to register with Elections NWT, and upon their 18<sup>th</sup> birthday, those electors will be automatically transferred to the Register of Territorial Electors.

### Appearance in front of PROC

In March 2022, the House of Commons Standing Committee on Procedure and House Affairs invited the Chief Electoral Officer to appear as a witness regarding the Committee's study regarding the inclusion of Indigenous languages on federal election ballots.

The CEO spoke about the format of ballots used in the Northwest Territories, notably that a candidate's photo is included, along with the name by which the candidate is commonly known in their community. This would include printing a name using Indigenous diacritics if the candidate identified them on their nomination paper. No other text is included on the ballot.



The CEO also spoke about past plebiscites conducted by Elections NWT that included printing the ballot question in the Indigenous language(s) most spoken in that electoral district. The CEO answered questions from Members of Parliament on the use of Indigenous languages in territorial elections.



## Budget

	Budget	Actuals	Variance
Permanent Salaries	487,000	282,211	204,789
Casual Wages	0	0	0
Employee Related Costs	0	52,401	-52,401
<b>Total C&amp;B</b>	<b>487,000</b>	<b>334,612</b>	<b>152,388</b>
Travel & Transport	15,000	2,663	12,337
Materials and Supplies	1,000	16,747	-15,747
Purchased Services	1,000	7,647	-6,647
Utilities	0	0	0
Contract Services	9,000	64,740	-55,740
Fees & Payments	5,000	4,198	802
Other - TSC Chargeback	0	0	0
Controllable Assets	0	-1,413	1,413
Computer Hard/Software	0	5,535	-5,535
<b>Total Other Expenses</b>	<b>31,000</b>	<b>100,117</b>	<b>-69,117</b>
<b>TOTAL OFFICE OF THE CEO</b>	<b>518,000</b>	<b>434,729</b>	<b>83,271</b>



# ÉLECTIONS TNO RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Stephen Dunbar  
Directeur général des élections

# Rapport annuel 2021-2022 d'Élections TNO

## Présentation

L'année 2021-2022 a été mouvementée pour Élections TNO. Deux élections partielles imprévues ont eu lieu pendant cette période, soit les troisième et quatrième élections partielles seulement depuis 1999. La pandémie de COVID-19 a entraîné des défis supplémentaires dans la planification et la tenue de ces élections. Un nouveau directeur général des élections (DGE) a été nommé en novembre 2021, et le Bureau du directeur général des élections (BDGE) a commencé à pourvoir les postes nécessaires à l'administration de l'élection générale territoriale de 2023.

## Changements dans la dotation du personnel

### Personnel au sein du BDGE

Le mandat de Nicole Latour en tant que DGE a pris fin le 30 septembre 2021, après une période de sept ans. Randal Mathison a été nommé DGE par intérim pour régler les questions administratives liées à l'élection partielle de Monfwi et pour superviser les opérations du BDGE jusqu'à la nomination d'un nouveau DGE. Stephen Dunbar a été nommé DGE par l'Assemblée législative. Il est entré en fonction le 25 novembre 2021.

Charlotte Digness a été nommée directrice générale adjointe des élections le 13 décembre 2021. Mme Digness possède une solide expérience en communications stratégiques et en organisation d'événements, expérience qu'elle a acquise en apportant son soutien aux conseils exécutifs de la 15<sup>e</sup> à la 19<sup>e</sup> Assemblée législative.

Meggin Creed a commencé à occuper le poste de gestionnaire de bureau d'Élections TNO le 4 janvier 2022. Mme Creed s'est jointe à Élections TNO dans le cadre d'une affectation provisoire du bureau intégré du service de gestion des cas du ministère de la Justice, où elle a offert un soutien de première ligne aux personnes qui s'occupaient des programmes et des services gouvernementaux.

### Nominations des directeurs du scrutin

Bien que la *Loi sur les élections et les référendums* permette désormais de nommer les directeurs du scrutin à vie, plusieurs directeurs du scrutin avaient été nommés avant cette modification et, par conséquent, leur mandat avait expiré. Le DGE a contacté ces directeurs du scrutin pour savoir s'ils souhaiteraient reprendre leurs fonctions, et tous ont accepté. Le départ à la retraite du directeur du scrutin Tu Nedhé-Willideh a donné lieu à une nomination provisoire en vue de l'élection partielle et à la nomination permanente de Mme Lorraine Villeneuve à la fin du mois de mars 2021.

Un directeur du scrutin est responsable de l'administration de l'élection dans sa circonscription électorale et joue un rôle essentiel dans notre processus démocratique. Des élections efficaces, opportunes et exactes ne seraient pas possibles sans le dévouement et le service des directeurs du scrutin et de leurs équipes.

<b>Circonscription électorale</b>	<b>Directeur du scrutin</b>
Deh Cho	Loretta Landry
Frame Lake	Mona Durkee
Great Slave	Carol Nychka
Hay River Nord	Marny Twigge
Hay River Sud	Heather Coakwell
Inuvik Boot Lake	Chris Garven
Inuvik Twin Lakes	Mitchell MacQuarrie
Kam Lake	Yvette Schreder
Mackenzie Delta	Grace Martin
Monfwi	Harriet Koyina
Nahendeh	Vanessa Waugh
Nunakput	Donna Wolki
Range Lake	Lynda Comerford
Sahtu	Michel Erb
Thebacha	Lynda B. Martin
Tu Nedhé-Wiilideh	Lorraine Villeneuve
Yellowknife Centre	Tamlin Gilbert
Yellowknife Nord	Amanda Mallon
Yellowknife Sud	Melanie Gentles

## Élection partielle de 2021 à Monfwi

Le 4 juin 2021, Jackson Lafferty a démissionné de son poste de député de Monfwi à l'Assemblée législative. Le 9 juin 2021, la commissaire a signé un document ordonnant au DGE de délivrer un décret de convocation des électeurs à la circonscription électorale de Monfwi. Le décret de convocation des électeurs a été publié le 28 juin 2021, et le jour du scrutin fixé au mardi 27 juillet 2021. À la clôture de la période de mises en candidature, 4 candidats avaient soumis leur dossier.



Il s'agissait de la première élection contestée à Monfwi depuis 2011, car le député Lafferty avait été élu par acclamation aux élections générales de 2015 et de 2019. La directrice du scrutin, Harriet Koyina, et son équipe ont fourni un service exemplaire lors de l'élection partielle.

### Électeurs

Quatorze électeurs de Monfwi ont été ajoutés au Registre des électeurs des TNO lors de l'élection partielle. 131 noms, dont 48 électeurs décédés depuis le dernier scrutin, ont été retirés de la liste électorale officielle du Monfwi. Étant donné qu'il s'agissait du premier scrutin depuis près de dix ans, plusieurs personnes inscrites sur la liste ne résidaient plus dans la circonscription électorale, ce qui a entraîné le retrait de 83 noms de la liste. Il y avait 1 771 électeurs inscrits le jour du scrutin.

### Vote

Au total, 935 électeurs ont voté, dont 84, soit 9 %, ont choisi de le faire par scrutin spécial, et 851 ont voté le jour du scrutin. Tout au long de l'élection partielle, aucun cas d'infection à la COVID-19 n'a été enregistré dans la circonscription électorale, ce qui a favorisé le vote en personne. Des équipements de protection individuelle ont été fournis au personnel électoral par mesure de précaution.

### Résultats

Mme Jane Weyallon Armstrong a été élue avec 503 voix, soit 53,8 %. Aucun dépouillement judiciaire n'a été nécessaire. Le rapport officiel des résultats a été déposé à l'Assemblée législative le 30 novembre 2021.

### Budget

Le coût total de l'élection partielle s'est élevé à 46 807,14 \$. Ce montant comprenait 33 038,14 \$ en salaires et 13 769,00 \$ en achats. Les coûts d'impression des cartes d'identité des électeurs ont été absorbés par l'imprimeur en raison de retards de leur part.

### Rapports financiers des candidats

L'article 256 (1) de la *Loi sur les élections et les référendums* exige que l'agent officiel d'un candidat soumette un rapport financier complet et précis dans les 60 jours suivant le jour du scrutin. Pour l'élection partielle de Monfwi, cette date est tombée le samedi 25 septembre 2021. Deux candidats n'ont pas déposé leur rapport dans le délai imparti et n'ont pas demandé de prolongation en vertu de l'article 257 (1). Le directeur général adjoint des élections a envoyé une mise en demeure aux deux candidats, qui, en plus de perdre leur dépôt de 200 \$, ont dû payer une amende supplémentaire de 500 \$, et 50 \$ par jour pour chaque jour de retard, jusqu'à concurrence de 1 000 \$. M. Gon a déposé sa déclaration 19 jours après la date limite, ce qui a entraîné des pénalités totales de 1 450 \$. M. Wah-Shee ne s'est pas conformé à la Loi et pourrait faire l'objet de sanctions supplémentaires en vertu de l'article 333.



## Élection partielle de Monfwi – Répartition des dépenses

Achats électoraux				DÉPENSES GLOBALES	
Type de dépenses	BDGE	Monfwi	Total général	46 807,14 \$	
Transports	165,69 \$	376,38 \$	542,07 \$	<b>POURCENTAGE DES DÉPENSES GLOBALES</b>	
Services de conférence et de réunion	38,40 \$	0,00 \$	38,40 \$	<i>Par catégorie</i>	
Frais de livraison et de courrier	0,00 \$	66,66 \$	66,66 \$	Achats électoraux	29,42%
Baux de locaux à bureaux	280,00 \$	4 320,00 \$	4 600,00 \$	Païement des membres du personnel électoral	70,58%
Fournitures de bureau	1 735,69 \$	0,00 \$	1 735,69 \$	<i>Par district</i>	
Services postaux	0,00 \$	1 391,45 \$	1 391,45 \$	BDGO	16,04%
Publications et impression	3 287,00 \$	0,00 \$	3 287,00 \$	Monfwi	82,34%
Télécommunications	0,00 \$	107,73 \$	107,73 \$	<b>POURCENTAGE DES ACHATS ÉLECTORAUX</b>	
Soutien à la liste électorale	2 000,00 \$	0,00 \$	2 000,00 \$	<i>Par type de dépenses</i>	
<b>Total général</b>	<b>7 506,78 \$</b>	<b>6 262,22 \$</b>	<b>13 769,00 \$</b>	Transports	3,94%
				Services de conférence et de réunion	0,28%
				Frais de livraison et de courrier	0,48%
				Baux de locaux à bureaux	33,41%
				Fournitures de bureau	12,61%
				Services postaux	10,11%
				Publications et impression	23,87%
				Télécommunications	0,78%
				Soutien à la liste électorale	14,53%
				<b>PERCENT OF ELECTION OFFICERS</b>	
				<i>Par poste</i>	
				Bureau du directeur général des élections	2,31%
				Monfwi	97,69%
<b>Païement des membres du personnel électoral</b>					
Poste du membre du personnel électoral	BDGE	Monfwi	Total général		
	761,70 \$	32 276,44 \$	33 038,14 \$		
<b>Total général</b>	<b>761,70 \$</b>	<b>32 276,44 \$</b>	<b>33 038,14 \$</b>		
<b>Coût total des élections partielles</b>					
	BDGE	Monfwi	Total général		
Achats électoraux	7 506,78 \$	6 262,22 \$	13 769,00 \$		
Païement des membres du personnel électoral	761,70 \$	32 276,44 \$	33 038,14 \$		
<b>Total général</b>	<b>8 268,48 \$</b>	<b>38 538,66 \$</b>	<b>46 807,14 \$</b>		

## Résumé des rapports financiers des candidats à Monfwi

	Élection partielle de 2021 à Monfwi			
	Kelvin Kotchilea	John Gon	James Wah-Shee*	Jane Weyallon-Armstrong
Autofinancement	609,54 \$	980,99 \$		3 095,46 \$
Sociétés	1 500,00 \$	3 663,92 \$		2 750,00 \$
Particuliers	500,00 \$			3 100,00 \$
Anonymes				
Non financières	1 720,00 \$			1 751,48 \$
<b>Total des contributions</b>	<b>4 329,54 \$</b>	<b>4 644,91 \$</b>	<b>* N'a pas déposé le rapport financier du candidat</b>	<b>10 696,94 \$</b>
Dépenses liées à la publicité	464,61 \$	1 076,25 \$		1 008,00 \$
Dépenses liées aux déplacements	2 297,90 \$	1 428,81 \$		4 563,96 \$
Autres charges	1 567,03 \$	2 001,91 \$		5 124,98 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 329,54 \$</b>	<b>4 506,97 \$</b>		<b>10 696,94 \$</b>
Excédent	- \$	137,94 \$		- \$

## Élection partielle de 2022 à Tu Nedhé-Wiilideh

Le 23 novembre 2021, le siège de Tu Nedhé-Wiilideh à l'Assemblée législative a été déclaré vacant. Le 7 décembre 2021, la commissaire a signé un document ordonnant au DGE de délivrer un décret de convocation des électeurs à la circonscription électorale de Tu Nedhé-Wiilideh. Le décret de convocation des électeurs a été publié le 10 janvier 2022, et le jour du scrutin fixé au mardi 8 février 2022. À la clôture de la période de mises en candidature, 6 candidats avaient soumis leur dossier.



### Dotation en personnel

Le directeur du scrutin de Tu Nedhé-Wiilideh a démissionné le 3 décembre 2021 pour des raisons personnelles. Le directeur adjoint du scrutin de l'élection générale de 2019 n'était pas disponible pour occuper le poste. Le DGE a demandé à quelques directeurs du scrutin d'autres circonscriptions s'ils étaient disposés à occuper temporairement le poste de directeur du scrutin de Tu-Nedhé-Wiilideh pour la durée de l'élection partielle. Amanda Mallon, directrice du scrutin de Yellowknife Nord, a accepté et embauché la directrice du scrutin de Great Slave, Carol Nychka, à titre de directrice adjointe du scrutin. Le bureau du directeur de scrutin était alors situé dans l'immeuble Det'on Cho à Ndiq.

Deux directrices adjointes du scrutin supplémentaires ont été embauchées dans des collectivités où il n'y a pas de directeur du scrutin résident, soit Jeanette Lockhart à Łutselk'e et Lorraine Villeneuve à Fort Resolution, qui sont toutes deux des agentes électorales expérimentées. Le directeur du scrutin les a dûment autorisées à recevoir les trousseaux de mise en candidature dans ces collectivités, à afficher la proclamation du scrutin et à répondre à toute question du public.

Des étudiants du secondaire et des aînés de la Première Nation des Dénés de Yellowknife ont été embauchés pour prêter main-forte au dépouillement.

### COVID-19

Les effets de la pandémie de COVID-19 en août 2021 ont joué un rôle important dans la planification de l'élection partielle par Élections TNO. Lors de l'élection fédérale de 2021, Élections TNO avait reçu des plaintes des électeurs qui n'avaient pas été en mesure de voter en raison d'exigences liées à l'isolement. Les tentatives de trouver des emplacements appropriés pour servir de bureaux de vote ont été compliquées par l'exigence de la part des collectivités d'une lettre de non-objection de l'administratrice en chef de la santé publique. Les demandes visant à discuter de l'élection partielle avec le Bureau de l'administratrice en chef de la santé publique n'ont pas fait l'objet d'une réponse. Les membres du personnel électoral ont exprimé des préoccupations quant à la possibilité de contagion et de l'incertitude quant à leur volonté de travailler en cas de contagion.

En collaboration avec le directeur du scrutin, Élections TNO a élaboré un plan d'urgence relatif à la COVID-19, notamment en recensant les articles de la loi qui devraient être modifiés en cas d'épidémie. L'objectif était d'expliquer clairement et bien à l'avance tout changement à la pratique normale. À la suite de la détection du variant Omicron plus facilement transmissible, le 21 décembre 2021, le DGE a annoncé que l'élection partielle se ferait uniquement par bulletin de vote postal (bulletin de vote d'électeur absent).

Élections TNO voulait s'assurer qu'il n'y aurait pas de changement majeur à la mi-élection, comme ce fut le cas lors des élections provinciales à Terre-Neuve-et-Labrador, et que tous les électeurs auraient la possibilité de voter, même s'ils ont fait l'objet d'un arrêté de confinement ou d'isolement de l'ACSP. Des boîtes de scrutins ont été placées dans le magasin Co-op de Lutselk'e et le magasin Northern de Fort Resolution, ainsi que dans le hall de l'immeuble Det'on Cho et du bureau principal d'Élections TNO. Le personnel électoral a récupéré les trousse de bulletin de vote déposées dans les boîtes de scrutins ainsi que celles de nombreuses maisons individuelles afin de s'assurer que tous ceux qui souhaitaient voter sont en mesure de le faire. Pour ce faire, le personnel électoral a notamment dû reculer un camion jusqu'à l'entrée d'une maison où des personnes étaient placées en isolement afin qu'elles puissent remettre leurs trousse de bulletin de vote tout en respectant les mesures de distanciation physique et de sécurité et les arrêtés de santé publique les obligeant à rester à l'intérieur de leur maison.

### Lignes directrices

Le DGE a émis deux lignes directrices pour l'élection partielle. La ligne directrice 22-01 énonce les procédures à suivre pour les bulletins de vote postal, à savoir que tous les électeurs inscrits sur la liste électorale recevront par la poste une trousse de bulletin de vote et les dates limites pour la retourner aux agents électoraux ou à Élections TNO. La ligne directrice 22-02 a été émise pour permettre l'acceptation d'erreurs mineures sur le certificat de bulletin de vote d'un électeur absent et pour que, si un certificat n'avait pas été signé, le membre du personnel électoral soit tenu de faire tout son possible pour que l'électeur le signe. Cette ligne directrice a également prolongé le délai accordé pour présenter une demande de bulletin de vote d'un électeur absent, et ces demandes en retard étaient envoyées par service de messagerie au membre du personnel électoral aux fins de livraison au lieu de dépendre des services postaux.

### Électeurs

Vingt-six électeurs de Tu Nedhé-Wiilideh ont été ajoutés au Registre des électeurs des TNO lors de l'élection partielle. 51 noms, dont 10 électeurs décédés depuis le dernier scrutin, ont été retirés de la liste électorale officielle de Tu Nedhé-Wiilideh. 41 trousse non distribuables par Postes Canada ont été retournées à Élections TNO pendant la période électorale, ce qui a entraîné le retrait de ces noms de la liste. Il y avait 884 électeurs inscrits le jour du scrutin.

### Plainte

Le BDGE a reçu une plainte écrite relative aux actes posés par un membre du personnel électoral. Après examen des preuves fournies, la plainte a été rejetée comme étant spéculative, car les actes posés par le membre en question étaient conformes aux fonctions attendues d'un agent électoral. Le plaignant a été informé par écrit que sa plainte avait été rejetée.

### Résultats

Aucune trousse de bulletin de vote n'a été acceptée après 20 h le 8 février 2022. Les directeurs adjoints supplémentaires se sont rendus par avion à Yellowknife le matin du 9 février, apportant les trousse de bulletins de vote qu'ils ont reçues avant 20 h la veille. Par souci de transparence, toutes les trousse de bulletins de vote ont été certifiées par le personnel électoral, et les candidats ont été encouragés à assister à cette certification ou à demander à des agents de scrutin d'y assister en leur nom. Pour ceux qui n'ont pas pu y assister, le scrutin a été retransmis en direct. Les urnes ont été scellées à la vue des

participants, après avoir confirmé qu'il n'y avait pas de bulletins à l'intérieur. Chaque trousse de bulletin de vote a été examinée afin de s'assurer que le nom de l'électeur figurait sur la liste électorale et qu'aucun électeur n'avait soumis plus d'une trousse. L'électeur devait signer l'enveloppe de certification; l'absence de signature ou la signature d'une personne autre que l'électeur constituait un motif de rejet du bulletin de vote. En cas de rejet, la trousse de bulletins de vote en question était mise de côté et ne pouvait être ouverte. Dix certificats n'ont pas été signés, et par conséquent, ces bulletins n'ont pas été comptés. Six autres certificats ont été rejetés pour d'autres raisons, notamment parce que le nom figurant sur le certificat a été rayé et remplacé par un autre nom, ou parce qu'il n'y avait pas de bulletin de vote dans l'enveloppe du certificat de vote. Dans les cas où le certificat était jugé valide, l'enveloppe du certificat était ouverte et le bulletin, contenu à l'intérieur d'une enveloppe de scrutin, était ensuite déposé dans l'urne. Ce n'est que lorsque toutes les enveloppes de certificat pour ce scrutin avaient été vérifiées que l'urne a été ouverte et que le dépouillement a commencé.

M. Richard Edjericon a été élu avec 186 voix, soit 40,8 %. Aucun dépouillement judiciaire n'a été nécessaire. Le rapport officiel des résultats a été déposé à l'Assemblée législative le 2 mars 2022.

Trois trousse de bulletin de vote ont été reçues par la poste après le 8 février 2022 et n'ont pas été prises en compte.

### Budget

Le coût total de l'élection partielle s'est élevé à 54 330,32 \$. Ce montant comprenait 26 578,60 \$ en salaires et 27 451,72 \$ en achats/services acquis. Deux facteurs ont contribué à l'augmentation des services acquis. Le premier était le recours à un conseiller juridique pour s'assurer que toute adaptation de la loi était fondée en droit. Le conseiller juridique a également fourni des conseils concernant la réponse à la plainte écrite. Le deuxième facteur était le nouveau barème tarifaire fixé par DataFix, la société qui héberge le registre des électeurs territoriaux (liste électorale). Le contrat signé avec DataFix a expiré le 31 décembre 2021 et le nouveau contrat est passé d'un coût fixe payé à l'avance pour la plupart des services de soutien à des frais annuels pour chacun des divers services fournis. Les coûts liés à la dotation en personnel ont également augmenté en raison de l'embauche de deux directrices adjointes du scrutin supplémentaires et du travail supplémentaire effectué par celles-ci à Łutselk'e et à Fort Resolution tout au long de la période électorale.

### Rapports financiers des candidats

L'article 256 (1) de la *Loi sur les élections et les référendums* exige que l'agent officiel d'un candidat soumette un rapport financier complet et précis dans les 60 jours suivant le jour du scrutin. Pour l'élection partielle de Tu Nedhé-Wiilideh, cette date est tombée le samedi 9 avril 2022. Le personnel d'Élections TNO a envoyé des rappels à tous les candidats et agents officiels de façon proactive, les encourageant à communiquer avec le bureau s'ils avaient des questions concernant le remplissage des rapports. Trois rapports financiers de candidats ont été reçus et acceptés avant la date limite. Trois candidats ont demandé et obtenu des prolongations et ont déposé leurs rapports financiers dans les délais impartis. Les rapports de tous les candidats étaient conformes à la loi et aucune pénalité n'a été imposée.



## Préparatifs des élections générales territoriales de 2023

Une fois l'élection partielle de Tu Nedhé-Wiilideh terminée, Élections TNO a commencé à planifier l'élection générale territoriale de 2023. Les travaux ont commencé en 2021-2022 dans quatre secteurs clés.



### Documents dans les langues officielles et en langage clair

L'une des principales leçons tirées de l'élection partielle était qu'Élections TNO devait déployer des efforts supplémentaires pour veiller à ce que les documents électoraux soient offerts dans les langues autochtones. Le DGE a rencontré à plusieurs reprises la commissaire aux langues afin de lui demander conseil sur la meilleure façon de procéder. En mars 2022, un inventaire de tout le matériel électoral a été réalisé et est en cours d'examen aux fins de traduction. L'un des principaux objectifs du BDGE est de faire traduire toutes les affiches d'information et le guide des électeurs dans les langues autochtones.

Élections TNO procède également à l'examen de tous les documents afin de s'assurer qu'ils sont rédigés en langage clair. À cette fin, un contrat a été signé avec le Conseil d'alphabétisation des TNO pour l'examen des documents et la fourniture de conseils ainsi que la révision en langage clair des formulaires, instructions et informations destinés au public.

### Accessibilité

Le 11 août 2020, le Tribunal d'arbitrage de la Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest a donné raison à un plaignant qui avait eu des difficultés à accéder à son bureau de vote lors des élections territoriales de 2015. L'arbitre a conclu qu'Élections TNO avait fait preuve de discrimination à l'égard du plaignant, car les bureaux de vote sont considérés comme des installations qui « sont généralement accessibles au public ». L'arbitre a écrit que l'État a l'obligation légale de veiller à ce que tous les obstacles, dans la mesure du possible, soient éliminés pour que les citoyens puissent voter, ce qui inclut les obstacles physiques qui empêchent l'accès à un bureau de vote. Les mesures d'adaptation offertes par Élections TNO au plaignant ne représentaient pas une contrainte excessive. L'arbitre a ordonné à Élections TNO d'utiliser des bureaux de vote accessibles aux personnes ayant une incapacité physique, ou pouvant être adaptés pour les rendre accessibles.

Élections TNO dispose d'une liste de vérification qui doit être utilisée lors de l'évaluation de bureaux de vote potentiels. Il y a sept critères à respecter :

- Places de stationnement adéquates réservées aux personnes handicapées près de l'entrée principale;
- Rampe permettant d'accéder à l'entrée;
- Rampes et voies d'accès en bon état et exemptes de neige ou d'autres obstacles;
- Portes avec un espace suffisant pour permettre le passage d'une personne utilisant un fauteuil roulant, une canne, des béquilles ou toute autre aide de marche;
- Portes s'ouvrant facilement ou disposant de boutons d'ouverture automatique;
- Espace pour l'affichage d'une signalisation claire;
- Toilettes et fontaines à boire accessibles aux personnes en fauteuil roulant et équipées des dispositifs appropriés.

Dans les situations où tous les critères ne peuvent pas être respectés, Élections TNO collabore avec le directeur du scrutin de la circonscription électorale afin de trouver des solutions pour assurer l'accessibilité au bureau de vote.

En 2022-2023, le DGE communiquera avec des organismes pour discuter des meilleurs moyens qu'Élections TNO peut mettre en œuvre pour réduire ou éliminer les obstacles et ainsi permettre à tous les citoyens d'exercer leur droit de vote.

#### Renouvellement du contrat avec DataFix

Le Registre des électeurs territoriaux est le registre permanent des électeurs territoriaux qui est tenu par Élections TNO. La liste électorale officielle pour un scrutin est tirée de ce registre. En 2016, Élections TNO a signé un contrat de cinq ans avec Datafix, une entreprise basée en Ontario et spécialisée dans les systèmes de gestion des élections. Datafix dispose d'un système Internet exclusif qui offre des capacités particulières, notamment : la possibilité de fournir aux membres du personnel électoral une vue en ligne de l'information électorale, y compris la possibilité d'apporter des ajouts, des révisions et des corrections au Registre des électeurs territoriaux; un portail d'accès pour les candidats où on trouve des formulaires et de l'information sur le vote; du soutien pour le bulletin de vote d'un électeur absent, y compris l'impression des étiquettes; et un soutien technique.

Étant donné la nature spécialisée des services, la plupart des administrations électorales canadiennes font maintenant appel à DataFix en tant que partenaire électoral. En mars 2022, le DGE a entamé le processus visant à renouveler le contrat avec DataFix pour une période de 8 ans, car le plus long terme lui permettrait d'obtenir un meilleur prix global. Ce contrat était toujours en cours d'examen juridique à la fin de l'exercice financier.

#### Examen des rôles du personnel

Au moment de la nomination du nouveau DGE, le BDGE ne comptait aucun employé. Les deux postes permanents étaient restés vacants depuis mars 2020. Bien que les deux postes aient été pourvus grâce au recours à des demandes d'affectation provisoire auprès du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ces affectations s'appuyaient sur les descriptions de poste préexistantes.

Dans le cadre des préparatifs en vue de l'élection générale de 2023, le DGE a entrepris un examen approfondi des descriptions de poste et de l'organigramme d'Élections TNO. Chaque description de poste fait l'objet d'un examen et pourrait être réécrite afin de mieux refléter les besoins opérationnels d'Élections TNO. Ces travaux se poursuivront jusqu'en 2022-2023.

### **Autres travaux**

Depuis décembre 2021, le BDGE se concentre sur trois autres domaines.

#### Passer à la gestion active de la liste électorale

Élections TNO avait l'habitude de réviser périodiquement le Registre territorial des électeurs, habituellement dans les mois précédant une élection. En dehors de cette période, aucun électeur ne pouvait consulter le site Web d'Élections TNO pour vérifier s'il était inscrit au registre, mettre à jour ses renseignements ou s'inscrire en tant que nouvel électeur. Dans l'éventualité d'un scrutin imprévu, cela

signifiait que le registre pouvait être relativement obsolète, notamment en ce qui concerne les électeurs décédés et les nouveaux électeurs.

Depuis la fin de l'élection partielle de Tu Nedhé-Wiilideh en février 2022, la page « Inscription des électeurs » sur le site Web d'Élections TNO est ouverte au public en permanence et on peut facilement y accéder à partir d'un lien sur la page d'accueil. Actuellement, le registre est mis à jour mensuellement grâce aux renseignements provenant des statistiques de l'état civil, et Élections TNO examinera d'autres sources d'information en 2022-2023 pour s'assurer que le Registre est le plus à jour possible.

### Rapport auxiliaire

En mars 2021, l'Assemblée législative a demandé au DGE de fournir des recherches et des recommandations sur les questions électorales identifiées par le Comité permanent des règles et procédures, découlant de l'examen par le Comité du rapport du DGE sur l'administration de l'élection générale territoriale de 2019. En outre, la Chambre a ordonné que le DGE réponde dans un délai de six mois.

Aucun rapport n'a été soumis à l'Assemblée législative avant la date limite de septembre 2021. Dès sa prise de fonction, le DGE a entrepris des travaux de recherche et a soumis le rapport auxiliaire au président de l'Assemblée législative le 25 mars 2022. Ce rapport auxiliaire comprenait des recherches supplémentaires dans les domaines demandés par l'Assemblée législative, notamment :

- mener des recherches sur la façon dont les autres provinces ou territoires donnent aux résidents la possibilité de voter à partir de n'importe quel bureau de vote :
  - Le DGE a proposé de mettre à l'essai pendant l'élection générale de 2023 un modèle de vote à partir de n'importe quel endroit pendant le vote par anticipation au bureau du directeur du scrutin.
- entreprendre un examen des pratiques exemplaires en matière de rapports sur les élections et présenter à l'Assemblée législative les conclusions de cet examen et toute modification éventuelle apportée à la *Loi sur les élections et les référendums* :
  - Le DGE a recommandé de ne pas ajouter trop d'exigences en matière de rapports dans la loi, mais il a tout de même engagé Élections TNO à respecter les principes des données ouvertes et à s'assurer que les futurs rapports sur les résultats des élections contiendront autant de renseignements sans compromettre le secret du vote.
- entreprendre un examen des exigences relatives à la divulgation publique de l'adresse résidentielle d'un candidat et présenter à l'Assemblée législative les conclusions de cet examen et toute modification éventuelle apportée à la *Loi sur les élections et les référendums* :
  - Le DGE a recommandé que l'obligation de publier l'adresse résidentielle d'un candidat ou d'un agent officiel soit supprimée de la législation. Élections TNO ne publiera plus plus les adresses résidentielles dans les résumés des rapports financiers des candidats.

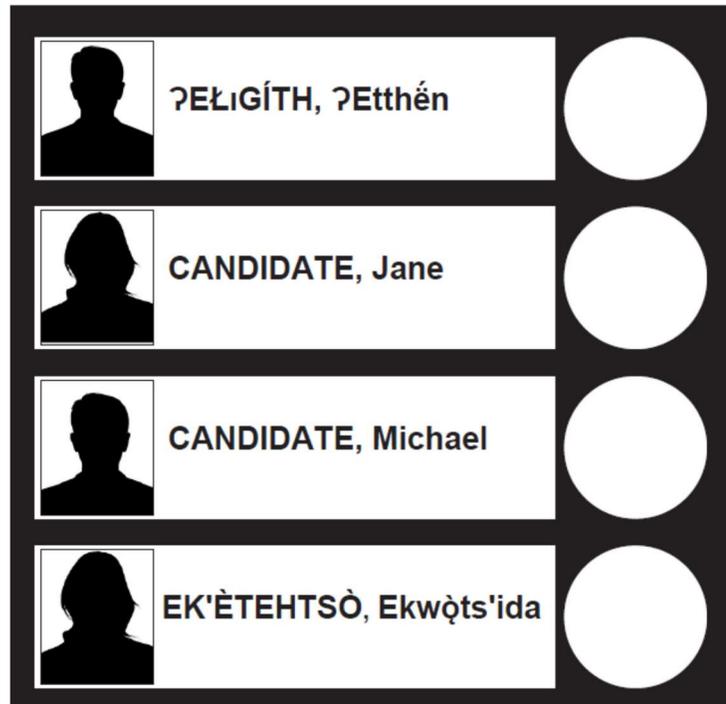
Le DGE a inclus une recommandation supplémentaire dans le rapport auxiliaire. Le registre des électeurs territoriaux ne compte pas beaucoup de jeunes électeurs inscrits. Pour aider à régler ce problème, Élections TNO aimerait créer un registre des futurs électeurs, ce qui permettrait aux jeunes de 16 et de

17 ans de s'inscrire auprès d'Élections TNO. À leur 18<sup>e</sup> anniversaire, ces électeurs seront automatiquement transférés au registre territorial des électeurs.

### Comparution devant le PROC

En mars 2022, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes a invité le DGE à comparaître comme témoin dans le cadre de l'étude du Comité concernant l'inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales.

Le DGE a parlé du format des bulletins de vote utilisé aux Territoires du Nord-Ouest, notamment du fait de l'inclusion de la photo d'un candidat, ainsi que du nom sous lequel celui-ci est généralement connu dans sa collectivité. Cela inclut l'impression d'un nom avec des diacritiques autochtones si le candidat les a identifiés sur son acte de candidature. Aucun autre texte ne figure sur le bulletin de vote.



Le DGE a également parlé des précédents référendums organisés par Élections TNO qui comprenaient l'impression de la question du bulletin de vote dans la ou les langues autochtones les plus parlées dans cette circonscription. Le DGE a donné suite aux questions des députés concernant l'utilisation des langues autochtones lors des élections territoriales.



## Budget prévu

	Budget prévu	Budget réel	Écart
Salaires permanents	487 000	282 211	204 789
Rémunérations occasionnelles	0	0	0
Coûts liés au personnel	0	52 401	-52 401
<b>Total C et B</b>	<b>487 000</b>	<b>334 612</b>	<b>152 388</b>
Déplacements et transports	15 000	2 663	12 337
Équipement et fournitures	1 000	16 747	-15 747
Services acquis	1 000	7 647	-6 647
Services publics	0	0	0
Services en sous-traitance	9 000	64 740	-55 740
Frais et paiements	5 000	4 198	802
Autre – rétrofacturation au CST	0	0	0
Actifs contrôlables	0	-1 413	1 413
Matériel informatique/logiciels	0	5 535	-5 535
<b>Total des autres dépenses</b>	<b>31 000</b>	<b>100 117</b>	<b>-69 117</b>
<b>TOTAL DU BDGE</b>	<b>518 000</b>	<b>434 729</b>	<b>83 271</b>

